

PAR COURRIEL

Lausanne, le 9 janvier 2019

Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat,
Madame la Secrétaire générale, Messieurs les Secrétares généraux,

Nous vous transmettons, ci-joint le tableau des questions orales déposées le mardi 8 janvier 2019, concernant l'heure des questions du mardi 15 janvier 2019.

DATE DE LA QUESTION	TITRE DU DEPOT	REF.	DEPT
8 janvier 2019	Question orale Régis Courdesse - Autorité administrative en matière d'expropriation matérielle (18_MOT_038) : quel est l'avancement des réflexions du Conseil d'Etat ?	19_HQU_175	DTE
8 janvier 2019	Question orale Didier Lohri - Eviter les vices de forme en régime transitoire de la LATC	19_HQU_177	DTE
8 janvier 2019	Question orale Hadrien Buclin - L'Etat ne devrait-il pas s'engager de manière plus conséquente pour l'orchestre Sinfonietta?	19_HQU_173	DFJC
8 janvier 2019	Question orale Olivier Epars - Grève du 14 juin pour les étudiantes et les étudiants	19_HQU_174	DFJC
8 janvier 2019	Question orale Jean-Michel Dolivo - 14 juin 2019, jour de grève féministe, le DFJC est-il disposé à faire en sorte que ce jour-là, il n'y ait pas d'examens ?	19_HQU_176	DFJC
8 janvier 2019	Question orale Marc-Olivier Buffat - La réponse à l'interpellation 18_INT_175 est-elle aussi à fond de cale ?	19_HQU_172	DIS

DATE DE LA QUESTION	TITRE DU DEPOT	REF.	DEPT
8 janvier 2019	Question orale Jean-Michel Dolivo - Grève féministe du 14 juin 2019, le Conseil d'Etat est-il prêt à favoriser la participation à la grève de femmes employées dans l'administration cantonale et les employés hommes solidaires ?	19_HQU_178	DIRH

Nous vous présentons, Mesdames les Conseillères d'Etat, Messieurs les Conseillers d'Etat, Madame la Secrétaire générale, Messieurs les Secrétaires généraux, nos salutations distinguées.

Le Secrétaire général

Igor Santucci

Annexes

- *textes des dépôts*



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-HOU-175

Déposé le : 8 janvier 2019

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Autorité administrative en matière d'expropriation matérielle (18_MOT_038) : quel est l'avancement des réflexions du Conseil d'Etat ?

Question posée

La motion précitée a été déposée le 8 mai 2018. Développée au Grand Conseil le 22 mai, elle a été prise en considération immédiate et transmise au Conseil d'Etat. Les coauteurs de la motion, Marc-Olivier Buffat et le soussigné, sont conscients que le délai de traitement de la motion n'est pas encore échu. Mais ils constatent que les communes avancent dans les modifications de leurs plans d'affectation, suite au Plan directeur cantonal et à la LATC, et que des parcelles constructibles vont devenir inconstructibles, malgré l'opposition de leurs propriétaires. Ceux-ci ont un délai d'une année pour demander une indemnisation, dès l'approbation des modifications de zones par la Cheffe du département en charge de l'aménagement du territoire. C'est dire que les demandes ne vont pas tarder à arriver et qu'une procédure plus complète que celle prévue dans la LATC doit se mettre en place au plus vite.

La question est dès lors :

Quand donc le Conseil d'Etat va-t-il saisir le Grand Conseil d'un projet de loi conforme à la motion ?

Nom et prénom de l'auteur :

Courdesse Régis

Signature :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19.404.177

Déposé le : 08.01.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Eviter des vices de forme en régime transitoire de la LATC

Question posée

L'introduction de la LATC au 1^{er} septembre 2018 pose quelques soucis aux citoyens vaudois et aux autorités communales. Prenons un exemple pragmatique, qui est une source de questionnement depuis quelques semaines.

Une mise à l'enquête engendre des oppositions. Les règlements communaux de construction n'ont pas été modifiés en fonction de la nouvelle LATC. Les avocats interprètent la LATC en fonction de leurs rôles par rapport au dossier mis à l'enquête, malgré l'article 134 LATC et les dispositions transitoires du titre XIII.

Les municipalités se retrouvent donc confrontées à des situations compliquées. Le règlement communal n'est plus adapté, mais les oppositions portent justement sur ce règlement au sujet d'une rénovation d'une maison dans un plan de quartier non légalisé par exemple. Le canton, ayant approuvé la demande de permis de construire a donc pris position certainement sur un document de référence.

J'ai donc l'honneur de déposer la question suivante au Conseil d'Etat :

Comment applique-t-on les règlements communaux non adaptés à la LATC en vigueur dans les cas de décision qui ont été prises à cheval sur le pré et le post 1^{er} septembre 2018 malgré les dispositions transitoires prévues ?

En remerciant le Conseil d'Etat de sa réponse.

Nom et prénom de l'auteur :

Didier Lohri

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-HQUJ73

Déposé le : 08.01.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

L'Etat ne devrait-il pas s'engager de manière plus conséquente pour l'orchestre Sinfonietta ?

Question posée

L'orchestre Sinfonietta joue depuis plus de 35 ans un rôle incontournable dans le paysage musical de Suisse romande, notamment en offrant aux jeunes diplômés des Hautes écoles de musique les plus prometteurs l'opportunité d'un premier emploi, encadré par des musiciens expérimentés, avant que certains n'entrent dans des formations de renom. L'orchestre accueille en outre chaque saison 5 à 10 étudiants de la Haute Ecole de Musique de Lausanne, qu'il forme au métier de musicien d'orchestre.

La Ville de Lausanne a décidé, dans son budget 2019, une coupe de 150 000 francs dans la subvention à cet orchestre, au motif que ses activités relèveraient d'une mission de formation de compétence cantonale. Face à cette coupe budgétaire qui menace fortement ses activités, l'orchestre a bénéficié d'un large soutien populaire à travers une pétition recueillant 31 600 signatures. Compte tenu de ce soutien et du rôle indispensable que joue cet orchestre pour la formation des musiciens du canton, l'Etat ne devrait-il pas s'engager financièrement de manière plus conséquente en faveur du Sinfonietta ?

Nom et prénom de l'auteur :

Buclin, Hadrien

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-HQU-174

Déposé le : 08.01.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Grève du 14 juin pour les étudiantes et étudiants

Question posée

Le Département de la formation, de la jeunesse et de la culture a-t-il prévu le 14 juin une journée sans examens afin que les gymnasiennes, gymnasiens, étudiants et étudiantes ne soient pas péjorées (és) dans leur cursus si elles (ils) désirent participer à la grève des femmes ?

Nom et prénom de l'auteur :

Signature :

Epars Olivier

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand
Conseil

N° de tiré à part : 19-H04-176

Déposé le : 08.01.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

14 juin 2019, jour de grève féministe, le DFJC est-il disposé à faire en sorte que, ce jour-là, il n'y ait pas d'examen?

Question posée

Dans toute la Suisse, et dans le canton de Vaud, depuis plusieurs mois, des collectifs de femmes se mobilisent pour l'égalité, contre le sexisme et contre toutes les formes de violence à leur égard. Elles seront nombreuses à faire grève le 18 juin 2019 et/ou à mener des actions avec des hommes solidaires. Sur les lieux de formation, il y aura des enseignantes qui cesseront le travail et des enseignants solidaires. Il est aussi probable que des élèves, dans le post-obligatoire notamment, voudront également se mettre en grève. Le 14 juin est également jour d'examen dans de nombreux établissements. Le DFJC est-il disposé à faire en sorte que, ce jour-là, dans les écoles et centres de formation, aucun examen n'ait lieu?

Nom et prénom de l'auteur :

De Livo Jean Noël

Nom(s) et prénom(s) du(des) consort(s) :

Signature :

Jean Noël De Livo

Signature(s) :



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-HOU-172

Déposé le : 08.01.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

La réponse à l'interpellation 18_int_175 est-elle aussi à fond de cale ?

Question posée

La réponse à l'interpellation 18_int_175 est-elle aussi à fond de cale ?

Le 8 mai 2018, le soussigné a déposé une interpellation intitulée : « E la nave ne va plus », laquelle a fait l'objet d'un développement lors de la séance du Grand Conseil du 15 mai 2018.

Conformément à la Loi et à l'art. 116 al. 3 qui prévoit que le Conseil d'Etat doit répondre au plus tard dans les 3 mois, le délai de réponse arrivait donc à échéance le 15 août 2018.

Huit mois après le dépôt de l'interpellation, soit plus du double du délai légal, le Conseil d'Etat n'a toujours pas répondu, même partiellement, à cette interpellation.

L'on souhaite dès lors poser la question suivante : Pour quelles raisons précises, le Conseil d'Etat n'a-t-il pas répondu à l'interpellation précitée dans le délai légal de 3 mois de l'art. 116 al. 3 de la Loi sur le Grand Conseil ? Dans quel délai, le Conseil d'Etat entend-il répondre ?

Nom et prénom de l'auteur :

Buffat Marc-Olivier

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

UPT

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19.HGU.178

Déposé le : 08.01.19

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

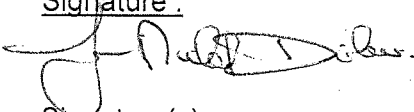
Grève féministe du 14 juin 2019, le Conseil d'Etat est-il prêt à favoriser la participation à la grève de femmes employées dans l'administration cantonale et les employés hommes solidaires?

Question posée

Depuis de nombreux mois, en Suisse et dans le canton de Vaud, des collectifs de femmes se mobilisent pour l'égalité, contre le sexisme et contre toutes formes de violence à leur égard. Elles s'organisent sur leur lieu de travail et sont nombreuses à faire grève et/ou à mener des actions, parfois avec des hommes solidaires.

Dans l'administration cantonale de nombreuses femmes employées et des hommes employés solidaires participeront à cette grève et/ou aux actions prévues le 14 juin 2019. Le Conseil d'Etat est-il disposé à favoriser la participation à cette grève féministe en informant, par exemple, les employées et employés qu'elles/ils ont le droit d'y participer et qu'aucune retenue sur leur rémunération ne sera effectuée?

Empty rectangular box at the top of the page.

<p><u>Nom et prénom de l'auteur :</u> DOLIVO Jean-Nicolas</p>	<p><u>Signature :</u> </p>
<p><u>Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :</u></p>	<p><u>Signature(s) :</u></p>